

apcars

Association de Politique Criminelle
Appliquée et de Réinsertion Sociale



Rapport annuel d'activités **2017**





Chiffres clés

Sommaire

- | 1 | Rapport moral
- | 2 | L'essentiel de l'APCARS
- | 3 | Faits marquants
- | 4 | Publications - Media
- | 5 | Au cœur de la Justice
 - | 6 | Services d'enquêtes
 - | 7 | Alternatives aux poursuites : les stages
 - | 8 | Alternatives aux poursuites : la médiation pénale
 - | 10 | Contrôles judiciaires socio-éducatifs
- | 10 | Auprès des publics à réinsérer
 - | 10 | Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)
 - | 12 | Lieux d'accueil RSA
 - | 13 | RIVE
 - | 15 | Insertion professionnelle à Paris
 - | 16 | Insertion professionnelle à Marseille
 - | 17 | Point d'Accès au Droit (PAD)
- | 18 | Aux côtés des victimes - Val de Marne et Paris
- | 19 | Justice restaurative
- | 20 | Rapport financier
- | 25 | Remerciements

200 professionnels

(principalement des : intervenants socio judiciaires, juristes, travailleurs sociaux, psychologues, personnels administratifs)

**27 930
personnes
rencontrées**

**8,9 millions
d'euros
de budget**

(budget prévisionnel 2018)

**Association
présente sur
5 tribunaux
de grande
instance (TGI) :**

Paris, Créteil, Bobigny,
Nanterre et Marseille



Rapport moral



La France a connu en 2017 un séisme politique avec l'élection inattendue d'Emmanuel Macron et le renouvellement d'une grande partie de l'Assemblée Nationale. Tous les acteurs judiciaires se sont naturellement penchés sur son programme et

ses priorités en matière de politique pénale.

De notre point de vue, le projet annoncé de construction de 15 000 places de prison ne devrait pas occulter l'importance de l'individualisation des peines et des alternatives à l'incarcération, moins coûteuses pour les finances publiques, plus favorables à la réinsertion et plus efficaces contre la récidive.

Nos CHRS ont, quant à eux, observé une forte baisse des aménagements de peine face à laquelle l'APCARS s'est mobilisée et continuera à se mobiliser pour défendre les préparations à la sortie.

La lutte contre le terrorisme est une autre orientation gouvernementale qui a impliqué directement notre association.

En effet, notre service RIVE (*) a connu sa 1^{ère} année d'exercice aux côtés des SPIP d'Ile-de-France, avec le soutien de la DAP et du pôle antiterroriste de Paris. Compte tenu des enjeux, l'attente des médias était énorme mais nous avons sciemment privilégié, durant la construction de ce service, la discrétion médiatique afin de nous focaliser sur l'élaboration de nos méthodes d'intervention et sur nos premières prises en charge.

En fin d'année, la visite à l'APCARS de Madame la garde des Sceaux a marqué RIVE d'une empreinte médiatique forte, puisqu'à l'issue de cette rencontre, l'action de notre service a été relayée par plus de 50 médias français et étrangers. Pour sa part, notre service d'aide aux victimes a connu un développement im-

portant de son activité en 2017, notamment sous l'impulsion du parquet de Créteil et avec le soutien de la cour d'appel, deux partenaires que nous remercions pour leur confiance.

Une confiance qui s'est aussi exprimée lors du procès AZF en appel, quand la cour nous a confié les permanences à Paris et à Toulouse dédiées à l'information et au soutien des milliers de parties civiles.

En dépit des difficultés présentées par ce procès hors normes (8 mois de préparation et 4 mois de procès, diffusion en direct à Toulouse), nous sommes satisfaits et honorés d'avoir pu accompagner toutes ces victimes.

Sur un plan logistique, un nouveau challenge pour l'APCARS se profile à travers le déménagement de notre service d'enquêtes sociales rapides au TGI des Batignolles en avril prochain.

Nous comptons beaucoup sur ces conditions de travail améliorées et modernes pour gagner encore en efficacité.

Sur ce sujet, il est toujours bon de rappeler que les 8 000 enquêtes sociales rapides à Paris sont réalisées 365 jours par an et qu'au quotidien bon nombre de contraintes nous retardent dans l'accomplissement de notre mission.

L'équipe d'enquêteurs de Paris mais également tous nos autres services doivent à ce titre être remerciés pour leur mobilisation indéfectible et leur professionnalisme.

Leur intervention sur la matière humaine, complexe et parfois insaisissable, nous amène à leur dédier cette pensée de Nelson Mandela « *je ne perds jamais, soit je gagne soit j'apprends* ».

André Zervudachi,
Président de l'APCARS

(*) Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes. Voir p. 14



L'essentiel de l'APCARS

PARIS	VAL-DE-MARNE	SEINE-ST-DENIS	HAUTS-DE-SEINE	BOUCHES-DU-RHÔNE
ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Paris) 8 162 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Créteil) 2 989 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de de Bobigny) 3 836 enquêtes		ENQUÊTES SOCIALES RAPIDES (TGI de Marseille) 2 157 enquêtes
ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Paris) 431 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Créteil) 120 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Bobigny) 78 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Nanterre) 3 enquêtes	ENQUÊTES DE PERSONNALITÉ (TGI de Marseille) 159 enquêtes
ENQUÊTES SOCIALES JAF (TGI de Paris) 116 enquêtes	ENQUÊTES SOCIALES JAF (TGI de Créteil) 11 enquêtes	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Bobigny) 35 contrôles ordonnés		CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Marseille) 345 contrôles ordonnés
STAGES DE SENSIBILISATION / USAGE DE STUPÉFIANTS (Paris) 195 stagiaires	STAGES DE SENSIBILISATION / USAGE DE STUPÉFIANTS (TGI de Créteil) 87 stagiaires			POINTS D'ACCÈS AU DROIT (5 établissements pénitentiaires) 2 014 consultations
AIDE AUX VICTIMES (TGI de Paris) 821 nouvelles saisines	AIDE AUX VICTIMES (TGI de Créteil/UCMJ/MJD) 4 684 nouvelles saisines			SERVICE RSA (Marseille) 612 foyers suivis
CHRS LE SAFRAN (75020) 89 usagers pris en charge (hors permissions de sortir)	MÉDIATION PÉNALE (TGI de Créteil) 191 médiations clôturées			CHRS ATHÈNES (13006) 64 usagers pris en charge (hors permissions de sortir)
CHRS LE VERLAN (75020) 136 usagers pris en charge (hors permissions de sortir)	CONTRÔLES JUDICIAIRES (TGI de Créteil) 292 contrôles ordonnés			STAGES DE CITOYENNETÉ (TGI de Marseille) 117 stagiaires
CIFA (75019) 172 personnes suivies	JUSTICE RESTAURATIVE (IdF) 6 participants aux rencontres détenus victimes 400 personnes sensibilisées			STAGES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (TGI de Marseille) 141 stagiaires
RIVE (IDF) 14 personnes suivies	STAGES POUR AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES (TGI de Créteil) 52 stagiaires			SERVICE EMPLOI (TGI de Marseille) 35 personnes suivies
Stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat sexuels 4 stagiaires				RELAIS RSA (Baumettes) 56 bénéficiaires



Faits marquants

Janvier

- Entrée en fonction du service RIVE

Février

- Signature de la convention justice restaurative avec la PJJ94

Mars

- Participation au procès AZF à Paris et Toulouse (aide aux victimes)
- Intervention aux Confluences Pénales d'Angers « justice et expertise »
- Remise du programme RIVE par l'équipe de chercheurs

Avril

- Partenariat avec la Fondation Scelles pour l'animation de stages dédiés aux clients de la prostitution

Mai

- Création du pôle attentat et catastrophe collective de l'APCARS
- Ouverture de Baumettes II, et intervention du PAD des Baumettes sur ce nouvel établissement accueillant les personnes prévenues (hommes et femmes) et les femmes condamnées

Juin

- Adoption des nouveaux statuts de l'APCARS

Juillet

- Signature d'une convention avec l'IRTS Poitou-Charentes (RIVE) : modélisation du travail social de type mentorat

Septembre

- Venue du Conseil d'administration du Fonds Qualitel à Marseille et visite des studios qui ont été meublés et équipés par le biais des fonds privés obtenus en 2016

Octobre

- 1^{er} stage pour les clients de la prostitution
- Rencontre avec Mme Djemni-Wagner, conseillère du Président, à l'Elysée
- Intervention au colloque « comprendre et traiter l'extrémisme violent » (Université de Reims)
- Participation au projet AILSI avec Médecins du Monde, présenté à la DACG
- Animation de rencontres détenus/victimes à la maison d'arrêt du Val-d'Oise avec le SPIP95

Novembre

- Visite de la Garde des Sceaux à l'APCARS (RIVE) et conférence de presse
- Rencontre avec les chefs de juridiction de Nanterre
- Réunion annuelle des salariés et administrateurs de l'APCARS
- Intervention au colloque « 13/11/2015 : comment créer de la sécurité » (Mairie de Paris)
- Déménagement du CHRS et du lieu d'accueil RSA au 5 rue d'arcole

Décembre

- Participation à la réunion du parquet général de Paris (présentation RIVE)
- Audition à la DACG à l'occasion du rapport sur le sens et l'efficacité des peines



Publications - Media

Publications



Union Syndicale des Magistrats « la parole est à ... l'APCARS », le nouveau pouvoir judiciaire, mars 2017 n°418

Ils parlent de nous



« Le financement des associations socio-judiciaires : comment sortir de l'impasse ? » (Janvier 2017)



« Un accueil particulier pour les victimes de l'explosion de l'usine AZF » (Janvier 2017)



« Les rencontres détenus-victimes : le dialogue pour s'apaiser et se reconstruire » (Février 2017)



« La prison, un mal français » (Avril 2017)



« L'enjeu de l'information et de l'orientation des personnes en justice restaurative » (Mai 2017)



« Corrupt, dangerous and brutal to its poor - but is Marseille the future of France ? » (Juin 2017)



« Le procès des comparutions immédiates » (Juillet 2017)



« Prise en charge de la radicalisation - un nouveau projet très discret » (Juillet 2017)



« Prisons : état des lieux » (Aout 2017)



(Ca commence aujourd'hui) « Agressions : les victimes veulent comprendre pour guérir » (Aout 2017)



« Une journée comme une autre au tribunal de Bobigny » (Aout 2017)



« Des libérations conditionnelles bloquées faute de logements d'urgence » (Octobre 2017)



« Quand les victimes et les auteurs d'infractions prennent la voie du dialogue » (Novembre 2017)



« Justice Restaurative : Une nouvelle méthode pour panser toutes les plaies » (Décembre 2017)

Ils parlent de RIVE



« M Macron annonce un nouveau 'plan' de prévention de la radicalisation d'ici à la fin de l'année » (Septembre 2017)



« Déradicalisation : le programme expérimenté en toute discrétion par le gouvernement » (Novembre 2017)



« Déradicalisation : Le gouvernement dévoile un dispositif expérimental testé en secret » (Novembre 2017)

- l'Obs, l'Express, Challenges, la Provence, LCP, Le Point, Libération



« Un dispositif expérimental de déradicalisation testé en secret depuis un an » (Novembre 2017)



« Terrorisme : un programme de déradicalisation secrètement expérimenté depuis dix mois en France » (Novembre 2017)



« La justice tente la déradicalisation en dehors des prisons » (Novembre 2017)



« Un nouveau programme contre la radicalisation dévoilé » (Novembre 2017)



« RIVE, le projet de déradicalisation secret du gouvernement » (Novembre 2017)



« RIVE, le nouveau dispositif secret de déradicalisation en milieu ouvert » (Novembre 2017)



« RIVE, la déradicalisation hors de la prison » (Novembre 2017)



RIVE, un dispositif de déradicalisation testé en secret depuis un an (Novembre 2017)



« Déradicalisation - le gouvernement dévoile son dispositif secret » (Novembre 2017)



11 septembre-13 novembre : qu'a-t-on appris sur les terroristes islamistes ? (Novembre 2017)



AU CŒUR DE LA JUSTICE

Services d'enquêtes



L'enquête sociale rapide (ESR), réalisée dans le cadre d'un mandat judiciaire, vise à retracer et vérifier la situation matérielle, familiale et sociale de la personne et à informer le magistrat sur les mesures propres à favoriser ou maintenir son insertion sociale.

**Témoignage de Julien Eyraud,
avocat général près la cour d'appel
de Paris (sur les EP)**

« L'APCARS est un maillon essentiel de la procédure criminelle et le professionnalisme remarqué de ses enquêteurs apporte un véritable "plus" aux procédures ».

L'enquête de personnalité a pour objectif de rendre compte de manière approfondie du parcours d'une personne comme de sa situation matérielle, familiale et sociale et à concourir à la compréhension de sa personnalité. Ordonnée par un magistrat, elle est obligatoire en matière criminelle, facultative en matière correctionnelle.

**Témoignage de Elsa Johnstone,
juge d'instruction au Tribunal de Grande Instance de Paris**

« Je trouve que les enquêtes de l'APCARS constituent un outil de travail particulièrement fiable et éclairant lors de nos débats judiciaires, tant au stade de l'information judiciaire que du jugement. »



AU CŒUR DE LA JUSTICE

Services d'enquêtes (suite)

L'enquête sociale consiste à recueillir, par une personne qualifiée, sur demande d'un juge aux affaires familiales (JAF), des renseignements sur la situation de la famille et les conditions dans lesquelles vivent et sont élevés les enfants.

Elle intervient dans le cadre d'une procédure de séparation et de divorce, avant toute décision définitive fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de visite.





AU CŒUR DE LA JUSTICE

Alternatives aux poursuites : les stages

Les stages sont des alternatives aux poursuites, prononcées par le procureur de la République, qui connaissent un fort développement. Ils permettent en effet d'apporter une réponse pénale rapide, adaptée à certains types de délinquance, dans des affaires où l'introduction de poursuites pénales apparaît inopportune.

L'APCARS propose quatre types de stages : le stage de citoyenneté, le stage de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants, le stage de responsabilisation pour auteurs de violences au sein du couple et le stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels. Ces stages viennent ajouter une forme de pédagogie à la réponse pénale, la loi est mieux comprise, mieux acceptée et ainsi le risque de récidive diminue. Les objectifs visent aussi, d'une part, à encourager les auteurs d'infraction à se questionner sur leurs actes mais aussi à initier une réflexion, pour se projeter vers un éventuel changement.

Témoignage de Sophie Gelly, animatrice des stages de responsabilisation pour auteurs de violence conjugale

« Ce stage n'a pas pour but de moraliser les auteurs mais de les aider à améliorer leurs relations de couple ; à penser différemment la communication mais aussi la gestion des émotions. Pendant deux jours, nous les encourageons à réfléchir sur eux et à redevenir acteurs de leur vie relationnelle et conjugale. »

Témoignages de participants aux stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants

M. N : « Je trouve cette expérience intéressante et je suis persuadé que c'est une bonne alternative à la réponse pénale. »

M. J : « Échanges intéressants. Durée et contenus adaptés. Outil efficace si les stagiaires sont proactifs. »

M. D : « Agréablement surpris du traitement de la prévention, pas dans la répression. Dialogue constructif. »

Mme F : « Ce genre de stages est meilleur que de simples réprimandes policières. »

Témoignage de M. R, participant aux stages de responsabilisation pour auteurs de violence conjugale

« J'ai surtout été marqué par le thème de l'incidence de la violence sur les enfants. »



AU CŒUR DE LA JUSTICE

Alternatives aux poursuites : la médiation pénale

La médiation pénale constitue une réponse judiciaire alternative à une procédure correctionnelle. Elle consiste à rechercher, grâce à l'intervention d'un tiers, une solution amiable, librement discutée entre les parties, à une infraction et à un conflit. Elle a pour objectif d'établir ou rétablir un dialogue, de responsabiliser l'auteur des faits, de réparer les dommages causés, de construire des solutions durables et diminuer le risque de réitération des faits.

Témoignage de Bruno Tanche, coordinateur de la Cellule Justice des Bouches du Rhône

« Le TGI de Marseille a reçu pour l'année 2017, 118 300 plaintes et procès verbaux, soit près de 29 000 affaires poursuivables. Un peu moins de 50% d'entre elles ont fait l'objet d'alternatives aux poursuites sans lesquelles les juridictions de jugement seraient totalement saturées et rendraient leurs décisions plus d'un an après la commission des infractions. (...) Pour ce faire, le parquet du TGI de Marseille a demandé à l'APCARS de mettre en place et animer un stage, en alternative aux poursuites, dédié aux auteurs des violences les moins graves (...) L'objectif est, bien sûr, de réduire les risques de réitération d'une infraction à l'origine d'un très lourd contentieux. Ainsi l'APCARS, en animant, avec talent, deux des stages parmi les plus importants (violences conjugales et citoyenneté), contribue à donner du sens à la sanction et la rendre, par la pédagogie mise en œuvre, mieux comprise et donc mieux acceptée. »

Témoignage de Mme Arfoui, participante (victime) à une médiation pénale

« La médiation pénale nous a permis de nous remettre en question, de travailler sur soi chacun de son côté, de saisir la gravité des choses, de chercher les sources de nos problèmes et d'en discuter. Nous avons appris à nous parler et à communiquer. Mon époux a bien compris que la violence ne mène nulle part et qu'on pouvait faire face aux problèmes sans recours à la violence. (...) De ma part et selon mon expérience, c'était une démarche d'une ultime utilité. »



AU CŒUR DE LA JUSTICE

Contrôles judiciaires socio-éducatifs



Le contrôle judiciaire est une mesure alternative à la détention provisoire, prononcée par un juge lorsqu'une peine d'emprisonnement est encourue. La personne doit se soumettre à une ou plusieurs interdictions et obligations. A l'APCARS, le contrôle inclut une dimension socio-éducative (CJSE) destinée à favoriser l'insertion sociale et à prévenir la récidive.

Témoignage de David DUFOR,
vice-procureur section
famille jeunesse du parquet
de Marseille

« Les rapports de contrôle judiciaire nous sont très utiles car ils permettent de voir quelle a été l'évolution du prévenu au cours de la procédure. Ils nous permettent en conséquence d'adapter nos réquisitions à l'audience, en ce sens qu'en fonction du contenu du rapport si nous nous orientons vers un SME nous adapterons les diverses obligations. Il est à noter qu'à l'issue de la participation au groupe de parole, prononcé comme obligation du CJ (animé par le thérapeute familial de l'APCARS), les faits sont reconnus alors qu'ils étaient niés en début de contrôle judiciaire. »



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

CHRS

Les équipes éducatives de l'APCARS organisent l'accueil, l'hébergement et la réinsertion sociale de publics en grande précarité placés sous main de justice ou sortants de prison, dans ses trois établissements. L'APCARS participe ainsi activement à la lutte contre la récidive et aux politiques d'aménagement de peine, en partenariat avec l'administration pénitentiaire.

Témoignage de l'équipe du Safran

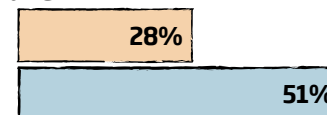
« Le SAFRAN base son intervention sur l'inconditionnalité de l'accueil des personnes dans le cadre du respect des missions du CHRS. L'équipe s'attache à accueillir la personne - au-delà du temps judiciaire dans lequel elle s'inscrit - et à respecter sa réalité. L'accompagnement social proposé s'appuie sur la rencontre et la co-construction d'un projet dans le respect de la singularité et de la temporalité de la personne accueillie. »

Témoignage de Ludovic, ancien résident du CHRS Athènes

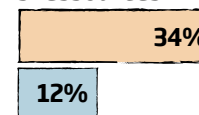
« Je tiens à préciser que ma réinsertion se passe très bien grâce au soutien de l'APCARS. Ce sont des gens professionnels et très humains. Ayant été écarté assez longtemps de la société, je peux, grâce à l'aide de l'APCARS, régler ma situation administrative dans la mesure où toutes les procédures m'étaient relativement méconnues. Bref, grâce à Madame Mayolini et l'APCARS j'atteste que grâce à eux ma réinsertion s'effectue dans les meilleures conditions. »

IMPACT DE NOS CHRS PARISIENS SUR LA SITUATION DES USAGERS

Salaire



Sans ressources



Logement autonome



Légende

Entrée

Sortie



**Témoignage de Karima Jaoui,
éducatrice CHRS en charge
du partenariat**

« La nécessité d'un travail concerté avec les structures de soins de droit commun et les associations spécialisées s'est avérée nécessaire. Des conventions ont été signées (avec plusieurs associations). Nous accordons aussi une place importante à la culture, comme levier de réinsertion. Le partenariat perdure avec Culture du Cœur et un projet vidéo a aussi été porté par l'ADPEI (entreprise d'insertion) et O2zone avec certains résidents. Un autre résident a pu collaborer avec la compagnie des Hommes dans le cadre de leur projet théâtral, " Une Longue Peine ". Cette immersion lui a donné une ouverture culturelle et relationnelle. Elle a eu un impact positif sur son insertion socioprofessionnelle. Il a ainsi pu se livrer et partager son témoignage, sur son vécu carcéral. »





AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Lieu d'accueil RSA

Le lieu d'accueil RSA accueille, accompagne et oriente des bénéficiaires du RSA, en partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches du Rhône et les référents emplois du territoire marseillais. L'accompagnement vise à lever les obstacles à l'insertion sociale et professionnelle que connaît régulièrement ce public.

Témoignage de Monsieur MANGAN, financeur, conseil départemental

« L'équipe de l'APCARS a maintenu les relations avec les partenaires existants et a su développer de nouveaux contacts afin d'enrichir leur pratique et pouvoir accompagner au mieux le public qui leur est orienté par le Pôle Insertion. Ce public, depuis quelques années, présente des problématiques sociales ou médicales lourdes, nécessitant de fait un accompagnement plus soutenu. L'APCARS est un lieu d'accueil dynamique, qui sait faire preuve de réactivité sur les situations les plus complexes et urgentes à traiter. Nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité de ce partenariat qui cette année a trouvé une nouvelle dimension dans le conventionnement d'une nouvelle action en direction du public RSA sous écrou aux Baumettes. »



Témoignage de Mme Lydia Larbi, référente du relais RSA Baumettes

« Cette action présente un intérêt départemental : elle constitue un lien entre le " dedans " et le " dehors " pour les bénéficiaires du RSA. Elle participe également à la préparation à la sortie et à la prévention de la récidive pour les personnes incarcérées de par l'accompagnement social mis en place avec tous les partenaires des Baumettes. »



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

RIVE

RIVE (Recherche et Intervention sur les Violences Extrémistes) est un nouveau service de l'APCARS qui a pour objectif de contribuer au désengagement de l'idéologie violente.

Il s'adresse à des personnes majeures poursuivies ou condamnées pour faits de terrorisme ou identifiées par l'administration pénitentiaire comme radicalisées.

Il s'agit d'une intervention qui vient renforcer le suivi de ces publics en milieu ouvert réalisé par l'administration pénitentiaire, ce qui implique qu'ils ont l'obligation judiciaire de venir à RIVE et ne sont donc pas volontaires.

La prise en charge RIVE est individualisée, pluridisciplinaire, intensive et s'attache à considérer toutes les dimensions de l'individu, tant psychologique, sociale, familiale que religieuse.

Témoignage de Géraldine Blin, ancienne directrice de projet « Lutte contre la radicalisation » à la direction de l'administration pénitentiaire

« Nous mettons l'accent sur la réinsertion de personnes qui n'ont pas vocation à rester en prison, qui vont de toutes les façons sortir et qu'il faut accompagner le mieux possible. »
(RFI - 10/11/17)

Témoignage de Nicole Belloubet, ministre de la Justice

« Ce suivi constitue à la fois une garantie de sécurité et une volonté de réinsertion. C'est cela qui est indispensable. »
(LCI - 10/11/17)

« La ministre salue comme « très positive » l'individualisation de la prise en charge. »
(L'express 09/11/17)



AU CŒUR DE LA JUSTICE

RIVE (suite)

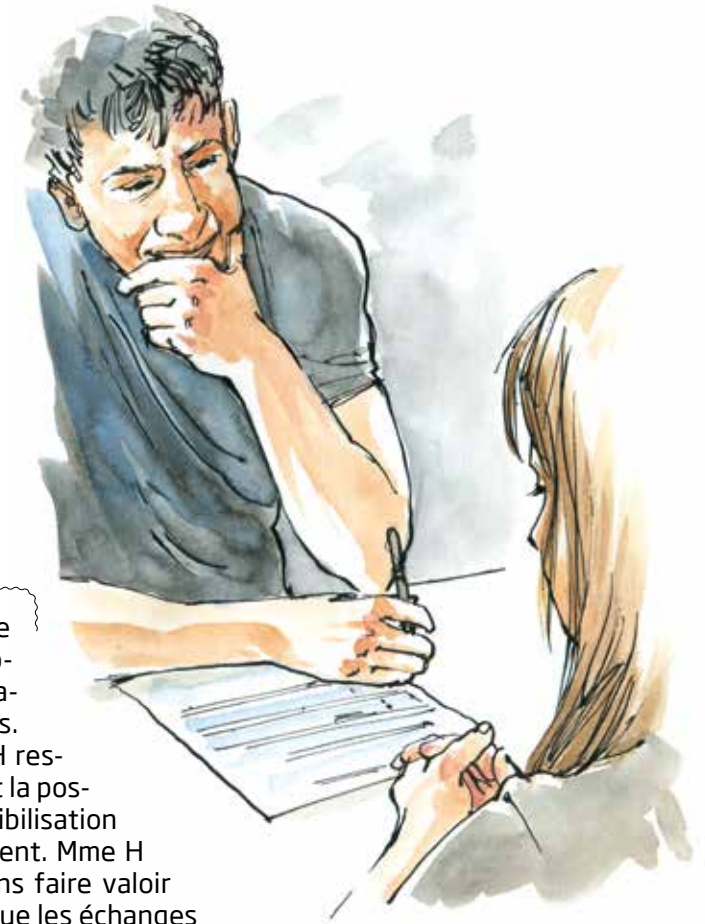
L'accompagnement débute par une évaluation pluridisciplinaire de la personne et par la construction d'un lien de confiance. L'équipe identifie les facteurs qui ont conduit les personnes vers la violence extrémiste, leurs motivations et leurs potentialités, dans le but de réduire le risque qu'elles peuvent présenter. Cette évaluation permet l'élaboration d'un travail individualisé, soutenu (plusieurs heures par semaine) et pluridisciplinaire.

Témoignage de David DE PAS, Vice-président chargé de l'instruction, pôle anti-terroriste

« Le travail d'accompagnement réalisé par RIVE constitue un outil d'analyse et d'évaluation des parcours très précieux. Après cette première année d'expérience, il est manifeste que l'approche pluridisciplinaire et la périodicité des rapports de suivi devraient permettre au juge d'instruction et, le cas échéant, à la formation de jugement, de disposer d'éléments circonstanciés sur l'évolution des personnes mises en examen. Il serait souhaitable de pouvoir étendre cet accompagnement aux personnes placées en détention provisoire et, bien entendu, de généraliser cette prise en charge à l'ensemble du territoire national. »

Témoignage d'un référent social

« Après plusieurs mois de détention, Mme H est aujourd'hui sous bracelet électronique en attente de jugement. L'accompagnement RIVE fait partie de ses obligations. La relation éducative établie avec Mme H respecte un cadre bienveillant et offre de fait la possibilité d'un travail d'explication, de sensibilisation et de compréhension de son environnement. Mme H est réceptive et accepte de débattre sans faire valoir une quelconque opposition, alors même que les échanges ne sont pas toujours complaisants. L'accompagnement RIVE s'appuie sur les projets professionnels de Mme H pour ancrer son action et multiplier ainsi les moments partagés. A ce jour, Mme H a intégré une formation qualifiante et renoué avec une partie de sa famille dont elle s'était éloignée durant quelques années. Ces liens retrouvés permettent d'envisager l'avenir plus sereinement, ce qu'elle nomme comme une "renaissance" devant participer à la restauration d'une image d'elle-même jusque-là bien abîmée. »





AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Insertion professionnelle à Paris



Le programme du CIFA a été mis en place pour rapprocher deux mondes : celui du travail et celui des demandeurs d'emplois suivis par la justice dans le cadre d'aménagements de peine et des bénéficiaires du RSA en Seine Saint Denis. Il s'agit de proposer des stages d'immersion en entreprise d'un à deux mois, pour permettre à la personne de (re)prendre contact avec le monde du travail, et de se projeter plus sereinement dans un projet professionnel.

Témoignage de Francis, gérant d'un restaurant dans une collectivité parisienne

« Le centre de formation m'a demandé si je pouvais recevoir des stagiaires dans ma cuisine et j'ai accepté. Parmi eux, certains disposent déjà de qualifications professionnelles, d'autres pas. Avant chaque début de stage, j'accueille les candidats pour faire le point sur leur parcours, leurs connaissances, leurs attentes et je leur explique qu'ils devront profiter du temps qu'ils passeront ici pour acquérir des connaissances qu'ils pourront utiliser lorsqu'ils rechercheront du travail. Mon équipe est composée de 9 personnes toujours disponibles pour accueillir des nouveaux, les accompagner à la découverte du métier ou leur permettre de renouer avec une pratique professionnelle. Ce sont des expériences enrichissantes pour tout le monde. De temps en temps j'ai des nouvelles d'un ancien stagiaire qui m'informe qu'il a trouvé un emploi et cela me fait toujours plaisir. »

Témoignage de Mamadou, stagiaire incarcéré à Villepinte orienté par le SPIP de l'établissement

Il a bénéficié d'une mesure de placement sous surveillance électronique : « J'avais deux projets liés à de courtes expériences antérieures : la restauration et le brancardage avec une nette préférence pour ce dernier. J'ai bénéficié d'un stage de cinq semaines dans une clinique où j'ai été pris en charge par une équipe qui m'a bien encadré et remis à niveau sur tous les aspects du métier. A l'issue de ce parcours j'ai été embauché dans le cadre d'un remplacement. J'espère pouvoir poursuivre dans ce domaine et, à terme, accéder à la formation d'aide-soignant. »

Témoignage d'Huguette Bensaid, directrice du CIFA

« Nous organisons et accompagnons des parcours de formation en fonction des besoins de ces publics souvent très éloignés de l'emploi : évaluations des projets et des savoirs, et, en lien avec les entreprises, mises en place de stages pour permettre l'approche du métier sélectionné, l'acquisition et/ou l'actualisation de nouvelles compétences professionnelles. Selon les cas, ces actions débouchent sur une embauche dans l'entreprise d'accueil, une orientation vers une formation qualifiante ou servent de références pour des recherches d'emploi. »



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Insertion professionnelle à Marseille

Le service emploi propose à des personnes suivies socialement par le centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de l'APCARS à Marseille et en rupture dans leur parcours professionnel, un accompagnement personnalisé, réaliste, les engageant dans une dynamique en vue de l'accès à un emploi durable.

Témoignage d'Éric, bénéficiaire du service emploi

« Pour moi, l'APCARS aide les gens en difficultés et surtout ceux qui n'ont pas de logement. Le service emploi m'a aidé à avoir une formation et un diplôme en plomberie et aussi dans mes démarches administratives. Après cet accompagnement je souhaite travailler, trouver un logement et ouvrir ma propre entreprise si tout va bien. »

Témoignage de Marie-Hélène Poncet, chargée d'insertion professionnelle

« Fabien aujourd'hui est en CDI d'agent de voirie, il a pu trouver un logement grâce à cet emploi et l'augmentation de ses ressources. Alain, est diplômé en tant qu'agent de maintenance bâtiment, à ce jour, il effectue des missions intérimaires de gestionnaire bâtiment, son employeur actuel souhaite lui proposer un CDI. Le service emploi s'adapte à chaque suivi grâce à une prise en charge individualisée, un coaching. La temporalité du suivi varie en fonction des freins et des besoins de chacun. En raison du public, sortant de détention, le service apporte aussi des connaissances sur les " codes de l'entreprise " souvent méconnus (savoirs être, respect de la hiérarchie, exigences, horaires, tenues...) pour faciliter les embauches. Les personnes sont positionnées également sur des ateliers emploi dynamiques, et bimestriels, animés en interne par la chargée d'insertion. »



AUPRÈS DES PUBLICS À RÉINSÉRER

Point d'Accès au Droit (PAD)



Les points d'accès au droit (PAD) délivrent de l'information juridique aux personnes détenues lors d'entretiens gratuits et confidentiels et de sessions collectives.

Les démarches entreprises permettent de limiter les conséquences désocialisantes de la détention, préparer la sortie de prison et favoriser la réinsertion sociale des personnes.

Témoignage de Mme Valérie Bonhomme, juriste du PAD des Baumettes

« Cette année, il a fallu que je m'adapte aux nouvelles contraintes quotidiennes liées à l'ouverture de Baumettes II (éloignement du greffe, différents modes de convocation et interlocuteurs en fonction de l'établissement, courriers retardés, mouvements des détenus plus longs...). Le PAD a toutefois poursuivi son travail d'accompagnement et d'aide aux diverses démarches administratives et juridiques (en droit du logement, droit du travail, droit bancaire, droit de la famille, de la consommation, droit fiscal, accès à l'avocat et droit de la défense...) en lien avec les autres partenaires intervenants en détention. Ainsi, le partenariat s'est poursuivi avec le Relais Enfants-Parents pour l'obtention de droits de visite médiatisés en détention, par le biais de saisines des juges aux affaires familiales. Le PAD est également intervenu auprès du greffe de l'établissement pour évoquer la problématique des conditions de notification des décisions préfectorales d'éloignement du territoire français aux détenus étrangers et de la difficulté pour ceux-ci d'exercer leur droit de recours depuis la détention contre de telles décisions (Loi du 7/03/16). »

Témoignage d'une CPIP, Adeline ISSARTEL, CPIP au centre de détention de Salon de Provence

« Chargée du suivi d'un jeune de moins de 26 ans, ce dernier, à son arrivée à Salon de Provence n'avait en sa possession aucune pièce d'identité. Né en Algérie, il n'avait contrairement aux autres membres de la famille jamais demandé la nationalité française.

J'ai donc orienté l'intéressé vers la juriste du PAD. Mme OOZEER, après examen de sa situation familiale, a assisté ce jeune dans ses démarches auprès du Tribunal d'instance afin qu'il obtienne un certificat de nationalité française. La démarche a abouti favorablement, nous avons reçu le certificat de nationalité, après constitution d'un dossier et récupération de pièces administratives. Par la suite l'octroi de sa première CNI a été possible, ainsi qu'une orientation vers la Mission locale présente en détention (qui ne reçoit que les détenus en possession d'une CNI en cours de validité) afin qu'il entame des démarches actives de préparation à la sortie (positionnement en l'occurrence en formation). »



AUX CÔTÉS DES VICTIMES **Val de Marne et Paris**

A tous les stades de la procédure, l'APCARS accueille gratuitement et confidentiellement toute personne s'estimant victime d'une infraction pénale, d'un attentat ou d'une catastrophe collective.

La prise en charge proposée est globale et pluridisciplinaire, tel que le préconise la fédération France Victimes en

- **offrant une information sur les droits ;**
- **proposant une aide psychologique ;**
- **assurant un accompagnement social ;**
- **effectuant si nécessaire une orientation vers des services spécialisés et des professionnels judiciaires.**

Témoignage d'Annie Tacita, accueillante juriste sur le procès AZF

« Le procès AZF a été une expérience riche et intense, quatre mois se sont achevés par la victoire des parties civiles. Nous avons pu mettre au profit des parties civiles, non seulement des qualités humaines mais également des compétences juridiques, qui se sont soldées par un poignant hommage à l'égard de l'APCARS, et ce devant la Cour d'Appel de Paris. »

Témoignage Véronique Cugnet-Richard, psychologue au bureau d'aide aux victimes

« Le rôle du psychologue dans un bureau d'aide aux victimes repose principalement sur ses capacités d'écoute sans jugement, d'empathie, de bienveillance. Ces qualités constituent l'alliance thérapeutique et vont compter pour moitié dans l'amélioration du patient. Des compétences dans la prise en charge des symptômes de l'état de stress post-traumatique sont indispensables, ceux-ci étant majoritairement présents chez les patients que nous recevons. Je suis très attachée à l'apport des techniques psycho-corporelles comme la relaxation thérapeutique, la cohérence cardiaque, la respiration contrôlée, qui permettent aux patients entre les séances de réussir à s'apaiser et à s'autonomiser face à des symptômes très envahissants. »

Témoignage de Madame M, victime d'un accident grave de la circulation

« Heureusement qu'il y a des services comme le vôtre, pour ne pas se sentir seule. Si je ne vous avais pas rencontrée je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui... avec vous je me suis sentie soutenue, écoutée, comprise, j'ai ressenti un sentiment de sécurité et j'ai enfin eu l'espoir que les choses pouvaient changer. Chez moi, je fais tous les exercices que vous m'avez appris, c'est une continuité de la thérapie entre les séances et c'est ce qui me fait tenir. »

Témoignage de Mme Miranda, partie civile au procès AZF

« Ce 3^{ème} procès AZF délocalisé sur Paris qui aura duré quatre longs mois, fut très dur et très pénible pour nous parties civiles. Tous ces allers retour, chaque semaine, pendant ces quatre mois où nous avons dû mettre de côté notre vie familiale, professionnelle, associative et autres. Le travail de L'APCARS, autant à Paris qu'à Toulouse fut remarquable, avec des personnels à l'écoute des victimes, courtois, très aimables et professionnels et qui savaient faire face aux problèmes. »





ENTRE AUTEURS ET VICTIMES

Justice restaurative

La justice restaurative est une pratique complémentaire au procès pénal, qui consiste à restaurer le lien social endommagé par l'infraction, à travers la mise en œuvre de différents dispositifs, fondés sur le dialogue, associant la victime, l'auteur et la société.

La Justice Restaurative a pour objectif d'offrir la possibilité à l'ensemble de ces personnes de prendre une part active dans la recherche et la mise en œuvre des solutions susceptibles de leur permettre de reprendre le cours de leur vie de la manière la plus apaisée possible.

L'année 2017 est révélatrice d'un intérêt croissant des professionnels pour la Justice Restaurative. 400 d'entre eux ont été sensibilisés par l'APCARS dans le cadre d'interventions, réalisées à la demande des structures, comme par exemple à l'École Nationale de la Magistrature.



Témoignage de Kali Volle, chargée de communication à l'IFJR

« Depuis 2014, l'IFJR accompagne l'APCARS en Île-de-France dans la mise en place de mesures de Justice Restaurative. Le succès des Journées d'Informations et de Sensibilisation organisées par l'APCARS et de la projection débat du 23 novembre à la librairie Publico dans le cadre de la semaine internationale sont un signe prometteur d'un intérêt grandissant pour la justice restaurative chez les professionnels et le grand public. »

Témoignage de Madame S, juriste aide aux victimes

« Bien sûr, j'envisage de proposer ces mesures à plus de victimes. Les thèmes abordés de manières concrètes avec des retours d'expériences très intéressants. »

Témoignage d'Héloïse Squelbut, référente justice restaurative à l'APCARS

« Les incertitudes inhérentes à une session de rencontres de justice restaurative peuvent générer une certaine appréhension, mais l'ouverture d'esprit et la bienveillance progressive des participants, fruit des rencontres successives dépassent amplement toute difficulté. »

L'APCARS a par ailleurs réalisé une Rencontre Détenus Victimes (RDV) avec des participants concernés par des violences volontaires aggravées, première réalisée en France en Maison d'Arrêt grâce à son partenariat privilégié avec le SPIP 95.



Elvys Fiokouna
Trésorier de l'APCARS

Rapport financier

COMPTE DE RÉSULTAT 2017

Le total des produits d'exploitation, hors reprise des amortissements et provisions, s'élève à **8 515 k€** (+7% par rapport à 2016). Il se répartissent en 36% de produits sur frais de justice (activité payée à l'acte par les tribunaux), 35% dotation globale de financement (activité CHRS), 16% de subventions diverses, 11% de financement via un marché public (service RIVE) et 2% de participation des usagers (stages alternatifs aux poursuites et CHRS).

2017 est la première année pleine d'activité de RIVE et explique la quasi totalité de la hausse des produits d'exploitation au regard de l'exercice précédent. L'activité socio-judiciaire dans les tribunaux connaît, quant à elle, une légère évolution (+2% par rapport à 2016).

Les reprises de provisions, d'un total de 402 k€ (+5% par rapport à 2016) rassemblent essentiellement les reprises d'indemnités de départ en retraite (86%) et une reprise de provision pour litige (14%).

Le montant total des charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, se monte à **8 051 k€** (+5% par rapport à 2016). Elles suivent la même tendance que la hausse des produits liée au déploiement de RIVE sur 12 mois pleins.

Les 601 k€ de provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de 64% de provisions pour indemnités de fin de carrière et 34% de provisions pour litige.

Les dotations aux amortissements progressent de 76%.

BILAN 2017

A l'actif

Les immobilisations corporelles brutes ont progressé de 107 k€ (+107 k€ d'acquisitions). Les 2 421 k€ de créances inscrites à l'actif circulant du bilan sont constituées par les retards de paiement des services judiciaires (93%) et des subventions à recevoir (7%). Le montant total de ces créances augmente de 19% par rapport à 2016 d'une part en raison de la récente mise en place dans les tribunaux d'un logiciel de traitement des frais de justice et d'autre part en raison du mode de paiement trimestriel prévu dans le marché public de RIVE.

Au passif

Les fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) sont en hausse de 235 k€ par rapport à 2016, portant leur total à 1 587 k€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 601 k€ (-16 k€ par rapport à 2016).

Les fonds dédiés s'élèvent à 323 K/€, soit une progression de 155 K/€ due principalement à des compléments de financement de la part de la cour d'appel de Paris en novembre 2017 (aide aux victimes).

Les dettes, d'un total de 1 028 K/€ en baisse par rapport à 2016 de 225 K/€. Cela concerne principalement l'emprunt lié à d'anciens travaux au Safran, les charges à payer et les dettes fournisseurs.



Rapport du commissaire aux comptes



Tél : 33 (0)1 58 36 04 30
Fax : 33 (0)1 42 94 26 92
www.bdo.fr

43-47 avenue de la Grande Armée
75116 Paris
FRANCE

ASSOCIATION DE POLITIQUE CRIMINELLE APPLIQUEE ET DE REINTEGRATION SOCIALE
Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APCARS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association APCARS à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

BDO France - Léger & Associés
Secrétariat d'Expertise Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre de la région Paris-Île-de-France
Secrétariat de l'Association des Comptes (ASAC) inscrit sur la liste nationale des Comptes et des Comptes, rattachée à la CAC de Paris
RCS Paris 8480 207 131 00059 - Code APE 4702Z
SARL au capital de 40 000 euros - TVA intracommunitaire FR82480107131

APCARS
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

La note « Faits significatifs de l'exercice » de l'annexe expose les faits significatifs survenus au cours de l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation de la continuité d'exploitation, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport du conseil d'administration sur la situation financière de l'association adressé à l'assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du conseil d'administration adressé aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en l'agissant sur ceux-ci,

APCARS
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2017

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur ces informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 6 avril 2018

BDO France - Léger & Associés
Représenté par Julien SORBA
Commissaire aux comptes



Compte de résultat 2017

	RÉSULTAT AU 31/12/2017	RÉSULTAT AU 31/12/2016
Achats	97 838	77 541
Services extérieurs	1 823 334	1 558 947
Autres services extérieurs	1 019 079	955 017
Impôts et taxes	321 402	338 329
Salaires et charges sociales	4 714 583	4 588 772
Provisions congés payés	19 166	59 269
Provisions charges congés payés	12 458	32 956
Autres charges	34 203	43 480
Charges d'exploitation	8 042 063	7 654 311
Produits taxations	4 018 847	3 208 850
Participation forfaitaire usagers	181 631	204 639
Cotisations - dons	20 365	284 780
Subventions	4 252 926	4 234 668
Autres produits de gestion courante	41 689	27 877
Produits d'exploitation	8 515 459	7 960 812
Résultat brut d'exploitation	473 396	306 502
Charges financières	1 638	2 686
Charges exceptionnelles	24 664	48 907
Dotations aux amortissements	187 250	106 659
Dotations aux provisions	393 903	446 942
Dotations aux fonds dédiés	197 600	42 178
Produits financiers	437	790
Produits exceptionnels	1 779	3 348
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	83 712	6 275
Reprise des amortissements et provisions	421 575	267 859
Reprise sur fonds dédiés	42 178	98 218
Résultat comptable	234 022	35 620



Bilan au 31 décembre 2017 - Actif

ACTIF CONSOLIDÉ		AU 31/12/2017		AU 31/12/2016	
		VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	62 783	40 503	22 280	35 234
	Concessions, brevets et droits assimilés (site internet, logiciels)	53 783	40 503	13 280	11 234
	Immobilisations incorporelles en-cours	9 000	-	9 000	24 000
		-	-	-	-
	Immobilisations corporelles	1 033 699	677 250	356 449	418 599
	Installations générales, agencements, aménagements	608 057	404 144	203 913	241 514
	Matériel de bureau et informatique	324 999	199 802	125 198	132 259
	Mobilier	92 765	66 563	26 201	43 239
	Autres immobilisations corporelles	7 685	6 742	943	1 586
		-	-	-	-
	Immobilisations en-cours	194	-	194	-
		-	-	-	-
	Immobilisations financières	91 641	-	91 641	50 906
	Titres immobilisés	275	-	275	275
	Dépôts et Cautionnements	91 366	-	91 366	50 631
		-	-	-	-
	Total I	1 188 123	717 754	470 369	504 739
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	-	-	-	-
	Créances et comptes rattachés	2 421 684	-	2 421 684	2 028 910
	Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
	Clients et comptes rattachés (taxations et enquêtes)	2 254 980	-	2 254 980	1 819 695
	Autres créances	166 705	-	166 705	209 215
		-	-	-	-
	Disponibilités	530 238	-	530 238	773 296
	Banques	133 616	-	133 616	753 621
	Livret A et compte épargne	378 246	-	378 246	-
	Caisse d'épargne	-	-	-	-
	Banque Postale	-	-	-	-
	Caisses	18 376	-	18 376	19 675
		-	-	-	-
	Charges constatées d'avance	117 045	-	117 045	81 945
	Charges constatées d'avance	117 045	-	117 045	81 945
		-	-	-	-
	Total II	3 068 967	-	3 068 967	2 884 152
RÉGULARISATION	Charges à répartir (III)	-	-	-	-
		-	-	-	-
	Total actif	4 257 091	717 754	3 539 337	3 388 890



Bilan au 31 décembre 2017 - Passif

	PASSIF CONSOLIDÉ	AVANT AFFECTATION	AFFECTATION OU REPRISE	AU 31/12/2017	AU 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres	1 410 239	-128 113	1 282 126	1 410 239
	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 095	0	108 095	108 095
	Réserves	1 040 315	8 584	1 048 899	1 040 315
	Report à nouveau	226 209	-335 100	-108 891	226 209
	Résultat de l'exercice	35 620	198 402	234 022	35 620
	Autres fonds associatifs	-55 022	359 856	304 834	-58 530
	Fonds associatifs avec droits de reprise	-	-	-	-
	- Subventions d'invest. Aff. à des biens renouvelables	34 000	-	34 000	34 000
	- Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-124 486	362 135	237 649	- 42 562
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-	-	-	- 81 925
		20 000	-2 279	17 721	-
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables	15 464	-0	15 464	16 492
	Provisions réglementées	-	-	-	15 464
		1 355 217	231 743	1 586 960	-
FONDS DÉDIÉS	Total I	1 355 218	231 743	1 586 961	1 351 709
	Compte de liaison	-	-	-	-
	Provisions pour risques et charges	615 992	-14 754	601 238	615 992
	Provisions pour risques	261 285	-56 000	205 285	261 285
	Provisions pour charges	354 706	41 246	395 953	354 706
	Fonds dédiés	168 139	155 422	323 561	168 139
	Sur subventions de fonctionnement - gestion association	168 139	155 422	323 561	161 102
	Sur autres ressources	-	-	-	7 037
	Compte épargne temps	-	-	-	-
		-	-	-	-
DETTES	Total II	784 131	140 668	924 799	784 131
	Emprunts			28 532	88 447
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			28 532	48 920
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			-	39 527
	Autres emprunts (ascos)			-	-
	Dettes			997 765	1 163 503
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			50 057	50 057
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			149 945	207 774
	Dettes fiscales et sociales			664 832	655 789
	Autres dettes			132 931	249 883
REGUL.	Produits constatés d'avance			1 280	1 100
	Produits constatés d'avance			1 280	1 100
				-	-
	Total III			1 027 577	1 253 050
				3 539 337	
	Total passif			3 539 337	3 388 890



Remerciements

A l'Etat et ses services



Aux conseils régionaux



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Aux conseils départementaux



Aux mairies



A l'Union européenne



A nos partenaires



Au CDAD des Bouches du Rhône



A nos fédérations



A nos salariés et administrateurs, sans qui rien ne serait possible

A nos partenaires privés, pour leur fidèle soutien



Direction de la rédaction : F. Lauferon
Coordination - rédaction : S. Gelly
Design - Réalisation : IDEEMAJ
Illustrations : Titwane

*“Passer d’un regard qui dévisage
à un regard qui envisage”*

Jean Cortes
✱



Siège social
4 boulevard du Palais
75001 PARIS



Tél. 01 70 84 44 10



@APCARS



www.apcars.fr